



ARRETE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DU
PERSONNEL SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL DE
CATEGORIE C
DU CORPS DEPARTEMENTAL

B1 Adm. BB

Arrêté SDIS N° 2011 - 576

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS DE TARN-ET-GARONNE

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
- Vu** les décrets 85-565 modifié du 30 mai 1985 sur les CTP et 85-603 modifié du 10 juin 1985 ;
- Vu** le décret 89-229 du 17 avril 1989, consolidée au 1^{er} juin 2008 ;
- Vu** le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 modifiant certaines dispositions relatives aux comités techniques paritaires, aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu** le décret N° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié au 11 juillet 2008 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;
- Vu** la circulaire du 20 juin 2008 relative aux élections des représentants du personnel au C.A.P, C.T.P, C.H.S des collectivités territoriales ;
- Vu** la circulaire ministérielle n° 2011-33 du 15 février 2011 ;
- Vu** l'arrêté SDIS n° 2009-432 du 30 avril 2009 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire du personnel sapeur-pompier professionnel de catégorie C du corps départemental ;
- Vu** la délibération n°2008-3 du conseil d'administration du SDIS de Tarn-et-Garonne du 30 juin 2008 ;
- Vu** la délibération n° 4 du conseil d'administration du SDIS de Tarn-et-Garonne en date du 16 mai 2011 ;



Vu la décision de monsieur le président du conseil d'administration quant à la désignation par ses soins des représentants du service départemental d'incendie et de secours aux différents comités et commissions ;

Vu le départ en retraite du sergent-chef Jean-Michel CANDUSSO,

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commission administrative paritaire départementale **des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C** comprend, sous la présidence de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, les membres ci-après désignés :

Membres représentant l'Administration :

Titulaires :

Monsieur BAYLET Jean-Michel (Président)
Monsieur GONZALEZ José
Monsieur DEPRINCE Jean-Luc
Monsieur QUEREILHAC Jean-Pierre

Suppléants :

Monsieur MASSIP Raymond
Monsieur EMPOCIELLO Guy-Michel
Monsieur CAPAYROU Joël
Monsieur GARRIGUES Roland

Membres représentant le personnel :

Titulaires :

Pour le groupe hiérarchique N° 1 :

Sergent Ludovic HERPSONT

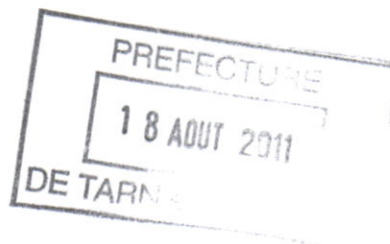
Suppléants :

Caporal-chef Laurent GASTOU

Pour le groupe hiérarchique N° 2 :

Sergent-chef Sébastien FAVOTTO
Adjudant-chef Christophe SANSOU
Adjudant-chef Claude NOUVION

Sergent-chef Arnaud HUGUENY
Sergent-chef Alain TEYSSEYRE
Sergent-chef Erick CANO



Article 2 : L'arrêté SDIS n° 2009-432 du 30 avril 2009 portant désignation des membres à la commission administrative paritaire du personnel des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C du corps départemental est abrogé.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de Tarn-et-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à Montauban, le **02 AOUT 2011**

Le président du conseil d'administration,



Jean-Michel BAYLET

